

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 12 NOVEMBRE 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, Mme GESANG, M. MERG, (excusés) qui étaient représentés respectivement par M. VOGEL, Mme FICHTER et M. TRAUTMANN ;

MM. ATZENHOFFER, KELLER, STEINER, (excusés) ;

MM. AMRHEIN, E. HELMER, HERRLE, KLIPFEL, BABILON, Mme KIEFER, M. TREIBER.

DEL. N° 102/2007conseil

**OBJET : OPERATION « VERGERS » : VERSEMENT DES AVANCES DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS D'ARBORICULTEURS ET DON DE TUTEURS ET LIENS**

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *VU la convention pour l'élaboration et la conduite du plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn signée le 5 novembre 2001,*
- *CONSIDERANT le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn,*
- *VU la délibération n° 016/2002 du conseil communautaire du 11 mars 2002 approuvant le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn,*
- *CONSIDERANT la démarche en faveur des vergers traditionnels de haute tige engagée par la communauté de communes de la vallée de la Sauer avec la communauté de communes de Pechelbronn,*
- *CONSIDERANT l'objectif de cette opération portant sur le maintien voire la reconstitution d'un paysage de vergers traditionnels de haute tige autour des villages pour préserver un lieu de convivialité, un espace de vie pour la faune et la flore et des savoir-faire liés à l'utilisation des fruits,*
- *VU le programme d'actions -d'animation, de formation, d'entretien des vergers, et de valorisation des fruits- élaboré,*
- *VU la délibération n° 101/2006 du conseil communautaire du 4 décembre 2006 « programme vergers, annulation de la délibération n°89/2006 et nouvelle délibération sur le programme »*
- *VU la convention de partenariat du 25 juin 2007 signée par les communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn, le conseil général du Bas-Rhin et la région Alsace pour financer l'opération « vergers solidaires de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn »,*
- *VU l'avis du bureau en date du 29 octobre 2007,*
- *ENTENDU l'exposé du président,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de verser une avance de subvention d'un montant de 20 000 € pour l'achat d'arbres hautes tiges à :**
 - a) **l'association des jardins et des vergers de l'Outre-Forêt**
 - b) **l'association des producteurs de fruits de Lembach et environs**
 - c) **l'association fruits, fleurs et nature de Woerth et environs**

.../...

étant entendu que la communauté de communes sollicitera le remboursement du montant de cette subvention auprès de la Région Alsace et du Conseil général dans le cadre de la convention de partenariat.

- de mettre à la disposition desdites associations un nombre de tuteurs équivalent au nombre d'arbres pour lesquels une subvention a été demandée ;
- d'autoriser le président à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 6 décembre 2007

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

